

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} octobre 2019

Date de la convocation : 24/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** : Avenant n°6 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

Un avenant n°6 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois en date du 21 octobre 2013 signé entre ViennAgglo et la société Vienne Mobilités doit être conclu, afin d'actualiser les points suivants :

- Desserte de la commune de Meyssiez en transport à la demande :

La commune de Meyssiez fait partie du nouveau territoire de Vienne Condrieu Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018.

A ce titre, il convient d'étendre l'offre du transport à la demande existante afin de pouvoir desservir cette nouvelle commune. Un arrêt Meyssiez Village a été créé.

Aussi à compter du lundi 9 septembre 2019, cette offre supplémentaire en transport est intégrée sur la zone 52 L'Va sur demande regroupant les communes de Meyssiez, Eyzin-Pinet, Jardin, Moidieu-Détourbe.

En raison de la modification de l'offre kilométrique contractuelle, il convient de modifier le niveau de la contribution forfaitaire fixée à l'article 21.1 de la convention de délégation de service public.

L'ajout de cet arrêt donnera lieu à un supplément de contribution forfaitaire :

- Un montant de 710 € HT pour la facturation des frais fixes (édition des fiches horaires, intégration dans le logiciel d'exploitation) pour l'année 2019.
- Des frais variables liés au déclenchement de ce nouvel arrêt d'un montant de 2.62€ HT par voyage. Ce complément sera intégré dans la facture du solde de contribution forfaitaire annuel.

Les autres clauses de la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois en date du 21 octobre 2013 demeurent inchangées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de délégation de service public des transports urbains, conclue le 21 octobre 2013 entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la société Vienne Mobilités, et les avenants n°1 à 5 à la convention,

VU l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

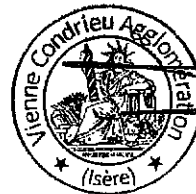
Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS